

Monaco FAITS DE SOCIÉTÉ

Droits des femmes : un combat qui s'accélère

Avec la publication des chiffres des violences faites aux femmes, le Comité dédié à la promotion et à la protection de leurs droits entend consolider les nombreuses actions menées en 2021. Bilan.

En 2021, moins de femmes ont porté plainte ou déclaré avoir été victime de violences en Principauté. Ces données chiffrées, récoltées par l'IMSEE auprès de diverses entités du pays (*lire ci-contre*), sont de nature encourageantes, certes. Mais elles sont à analyser avec d'extrêmes pincettes. « On observe des schémas malheureusement classiques : il s'agit bien souvent de violences physiques commises par le conjoint ou l'ex-conjoint, introduit Céline Cottalorda, délégué interministériel aux Droits des femmes. Derrière cette réalité, il ne faut jamais oublier qu'il y a de la souffrance, que les victimes n'osent pas toujours se manifester, demander de l'aide ou porter plainte. Prudence, donc. Il faut continuer le combat et mener des actions pour lutter contre ce fléau. »

Des avancées législatives

Et pour libérer la parole féminine, la sensibilisation demeure l'une des meilleures armes. Depuis sa création en 2018, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes est monté en puissance sur le sujet. Sur le terrain, d'abord, avec plus de 30 partenariats et collaborations noués avec les institutions monégasques et un tissu associatif local déjà bien actif. On citera la distribution, dans les boulangeries du pays, de 150000 sacs à pains avec les numéros d'urgence ; la formation de 300 personnes à l'accueil et la prise en charge des victimes ; et la mise en place de stands à Car-



La réunion plénière du Comité a, pour la première fois, été présidée par Isabelle Berro-Amadeï, conseiller-ministre des Relations extérieures et de la Coopération (à droite). (Photo J.-F.O.)

refour pour sensibiliser la population à ce combat permanent. Sur les réseaux sociaux, ensuite, avec la diffusion de clips vidéo chocs et de campagnes ciblées. Au niveau législatif, deux lois d'importance ont été votées par les élus du Conseil national, dont celle portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles [notre édition du 20 décembre]. « La cause des femmes est très présente dans le débat public », se satisfait Céline Cottalorda.

« La jeunesse est l'espoir et l'avenir d'une société plus inclusive »

En 2022, d'ailleurs, les parlementaires légiféreront sur la mise en place d'un fonds d'indemnisation

pour les femmes victimes de violences sexuelles, pour lequel 150000 euros ont déjà été inscrits par l'exécutif au budget primitif 2022. « Une fois que la peine a été prononcée et que l'auteur est insolvable, une commission statuera sur le montant à allouer », résume Céline Cottalorda. Pour la déléguée interministérielle, 2022 sera « l'année de la consolidation et de l'amplification du travail mené, en allant vers la jeunesse. C'est l'avenir, l'espoir d'une société plus inclusive, moins discriminante et moins sexiste ». Des actions de sensibilisation à l'égalité et au respect de l'autre seront poursuivies au travers de programmes d'éducation : ateliers de théâtre interactifs, actions pédagogiques dans les clas-

ses et conférences seront au menu scolaire. « La campagne de communication #EgalitéLagis continuera avec des thématiques sur la charge mentale, l'évolution des carrières, le recrutement et le salaire ». L'IMSEE, d'ailleurs, publiera bientôt une étude sur les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, aussi bien dans le privé que le public. Un document inédit en Principauté, pays où certaines avancées notables ont déjà été notées : la prédominance des femmes aux fonctions de cadre dans la fonction publique (57 %) et la féminisation récente de plusieurs postes clés au plus haut de l'État.

THIBAUT PARAT
tparat@nicematin.fr

Chiffres de 2021

★ À la Sûreté publique

23 cas de violences commises envers les femmes ont été recensés par la Sûreté publique (contre 39 en 2020). 74 % des victimes résident à Monaco. Elles ont 41 ans en moyenne, contre 46 ans pour les auteurs des faits. Dans 60 % des cas, il s'agit de violences physiques et, pour 12 %, de violences sexuelles. Plus d'un quart des cas est commis au domicile de la victime ou de l'auteur. 57 % des violences sont commises par le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime. 20 plaintes et 1 main courante ont été déposées pour des faits datant de 2021.

★ Au tribunal

38 procédures ont été ouvertes pour des violences contre les femmes (50 en 2020), dont 11 pour des faits commis en 2021. 21 cas font l'objet de poursuites judiciaires. À ce jour, 2 condamnations et 1 ordonnance de protection ont été prononcées pour des faits de 2021. La même année, 2 affaires ont été classées sans suite.

★ Au CHPG

41 femmes, admises au CHPG, ont déclaré avoir subi des violences (53 en 2020), dont 44 % pour des violences physiques.

★ À l'AVIP et à la DASO

L'AVIP a reçu 36 femmes victimes de violences (contre 42 en 2020) et la DASO a recensé 13 cas de violences sur l'année 2020.

Ces chiffres ne doivent pas être additionnés et s'entendent entité par entité.

Des stages pour les auteurs des violences ?

Car une condamnation judiciaire n'empêche pas systématiquement les risques de récurrence, accompagner les auteurs des violences après leur jugement est aussi l'une des pièces du puzzle pour enrayer ce fléau. Parmi les actions 2022 envisagées par le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes : des stages de responsabilisation. « Il s'agit de groupes de parole, menés par des psychologues et juristes, qui permettent aux auteurs des faits de prendre conscience de la gravité de leurs actes, de modifier leur comportement et image vis-à-vis des femmes », développe Céline Cottalorda, déléguée interministérielle



La Principauté souhaite s'appuyer sur les structures françaises pour proposer aux condamnés monégasques, auteurs de violences envers des femmes, des stages de responsabilisation.

aux Droits des femmes. Mais du fait du faible volume de condamnations en Principauté sur ce sujet,

une telle structure intramuros n'est pas envisagée. « L'idée, c'est que Monaco envoie les auteurs des vio-

lences participer aux stages dans les Alpes-Maritimes, par le biais d'un accord avec le procureur de Nice. Autant s'appuyer sur une structure existante qui a mis en place, avec le tissu associatif local, un dispositif qui fonctionne », poursuit-elle.

« Une réponse rapide »

Et Isabelle Berro-Amadeï, conseiller-ministre des Relations extérieures et de la Coopération, également présidente du Comité, de rajouter : « La réponse doit être rapide. Il faut profiter de ces programmes bien rodés en France, plutôt que de perdre du temps. »

T. P.

Les mots d'Isabelle Berro-Amadeï

Depuis peu à la tête du Département des Relations extérieures et de la Coopération, Isabelle Berro-Amadeï est, de fait, devenue présidente du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes : « J'ai pu mesurer tout le chemin parcouru par ce jeune comité. Il y a des synergies incontestables, propices à la mise en place d'actions concrètes. On a su s'entourer d'entités étatiques, judiciaires, associatives, de la société civile. Toutes mues par la même défense de ces valeurs. Rien n'est jamais acquis. Il faut maintenir la

vigilance. Nous sommes toujours au cœur d'une crise sanitaire et économique qui a influencé directement, dans le monde, la situation déjà fragile des femmes. La pandémie a aggravé les inégalités, a exposé femmes et filles à des risques accrus de violences à cause de plusieurs facteurs : fermeture des écoles, augmentation de la pauvreté, perte de revenus. Une crise ne peut pas en justifier une autre : on ne peut pas accepter de voir le principe d'égalité hommes/femmes reculer et revenir sur des projets acquis de haute lutte. Vigilance et mobilisation, donc. »